

DÉCLARATION DES FEMMES CANADIENNES : APPEL À L'ABROGATION DU PROJET DE LOI C-16

9 novembre 2019

Chers élu-e-s et médias,

Nous, soussignées (tous les noms et coordonnées doivent demeurer strictement privés et confidentiels ; les médias sont copiés séparément sur une copie non signée de la présente lettre), vous écrivons pour vous exprimer en quoi la loi C-16 a eu des répercussions négatives sur la vie des femmes canadiennes. Nous avons déjà communiqué avec certains d'entre vous au sujet des changements apportés par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), le Comité sur l'information et les statistiques policières (CACP) et l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) concernant la suppression des données sur le sexe des personnes du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Nous ne sommes pas satisfaites de la réponse que nous avons reçue de Infostats@canada.ca le 8 octobre 2019, qui ne faisait que réitérer des informations dont nous avons déjà eu connaissance. On n'a pas tenté de répondre à nos préoccupations ou à nos questions. Pour nous, cela démontre que les voix des femmes continuent d'être rejetées par notre gouvernement.

Pour consulter la communication entre les féministes et Statistique Canada, veuillez visiter le site <https://aludrarisng.wordpress.com/2019/10/19/form-letter-to-statistics-canada-regarding-removal-of-sex-as-a-data-category-in-crime-statistics-and-their-reply/>

NOTES SUR LES TERMES

Sexe et genre. En tant que féministes et personnes critiques à l'égard du genre, nous sommes perplexes devant la confusion de notre gouvernement entre le sexe (une caractéristique biologique et immuable) et le genre (des stéréotypes et rôles sexuels socialement construits, limitatifs et dommageables). Nous ne croyons pas en l'idéologie de genre et utilisons donc les termes fille/femme/femelle et garçon/homme/mâle pour désigner le sexe des personnes.

Lois sur la reconnaissance du genre. Contrairement à ce que prétend le gouvernement canadien, les lois sur la reconnaissance du genre ne reflètent pas la diversité, mais renforcent plutôt les stéréotypes sexuels existants. La reconnaissance du genre mine la capacité des hommes et des femmes à défier courageusement les rôles de genre en élargissant leurs intérêts, leurs

comportements et leurs préférences tout en existant dans les limites de leur sexe biologique et immuable.

CIS genre. Nous rejetons le terme cis parce qu'il implique que nous nous identifions à des stéréotypes sexistes imposés de l'extérieur, dont nous ne pouvons pourtant pas simplement choisir de nous défaire par l'identité.

Femme trans. Nous rejetons le terme de femme trans puisque, par définition, les femmes trans sont des hommes. Ils ne sont pas un sous-ensemble de femmes (et vice-versa pour les hommes trans). Toutefois, nous utilisons parfois ces termes uniquement par souci de concision.

Fluidité de genre et non binarité. Les notions de genre fluide et non binaire sont des concepts incohérents qui accordent des droits spéciaux aux personnes qui se croient hommes, femmes, ni l'un ni l'autre, ou les deux. Les personnes pouvant changer d'identité de genre au gré de leur humeur ont droit à un accommodement dans le cadre de la collecte de données officielles, comme le Programme de Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et le recensement. Un tel accommodement est une exagération de la part du gouvernement à l'appui de théories sociales anti-scientifiques et qui nient la biologie. La grande majorité des Canadiens ont appris à tolérer la réalité de leur corps, pour le meilleur ou pour le pire. Ce débordement brime nos droits fondés sur le sexe.

TERF est un acronyme pour Trans-Exclusionary Radical Feminist. TERF est une insulte, considérée par beaucoup comme un discours de haine misogyne, s'adressant principalement aux femmes qui remettent en question, critiquent ou rejettent l'idéologie du genre. Il s'agit d'une appellation erronée parce que toutes les personnes critiques de genre ne sont pas féministes, et aucune ne préconise l'exclusion des personnes transgenres du dialogue, de la liberté d'expression, des services sociaux, de l'emploi, du logement, de la dignité et du respect. TERF a été utilisé librement par des politiciens et publié par des journalistes.

SWERF est un acronyme pour Sex Work(er) Exclusionary Radical Feminist. Ce terme est également mal choisi. Il s'applique aux personnes (ne se considérant pas nécessairement comme des féministes) qui analysent la prostitution comme étant de la violence envers les femmes. Les féministes ne cherchent pas à exclure les personnes prostituées du dialogue, de la liberté d'expression, des services sociaux, de l'emploi, du logement, de la dignité et du respect.

Intersexe. Les personnes intersexes (le terme commun pour les personnes nées avec des TDS, ou troubles du développement sexuel) peuvent être phénotypiquement ambiguës, mais demeurent néanmoins des hommes ou des femmes, et s'identifient rarement comme transgenres. Les personnes intersexes sont un aspect important du débat sur le genre, mais nous n'en discuterons pas ici sinon pour mentionner que nous les soutenons (exception : dans les compétitions sportives). Nous pensons que leur lutte pour leur reconnaissance légale a été utilisée par les défenseurs de l'identité de genre.

Enfants transitionnant. L'utilisation d'hormones et/ou de la chirurgie pour modifier médicalement les enfants souffrant de dysphorie de genre. La transition des enfants ne sera pas abordée, sauf pour dire qu'il n'existe aucun outil validé et universellement applicable pour évaluer ces soins pédiatriques. Ni les enfants ni leurs décideurs substitués ne peuvent déterminer l'impact de la chirurgie ou du traitement électif sur la santé physique ou mentale future de l'enfant. Nous prévoyons qu'une avalanche de poursuites judiciaires seront intentées contre le gouvernement pour avoir intentionnellement mis le bien-être des enfants en danger. Pour plus d'informations, nous vous recommandons <https://sexandgenderintro.com>.

Féminisme. Une perspective centrée sur les femmes qui situe la cause fondamentale de l'oppression des femmes dans les relations patriarcales entre les sexes.

VEILLE SUR LA LOI C-16

Avant et depuis l'adoption du projet de loi C-16, le 19 juin 2017, nous avons porté une attention particulière à l'impact de l'idéologie de genre sur les femmes. Malgré le fait que le sexe demeure une caractéristique protégée dans la Charte canadienne des droits et libertés, le projet de loi C-16 a donné aux hommes le pouvoir d'affirmer qu'ils sont des femmes. Ce pouvoir a légalement forcé les femmes à inclure les hommes sans égard à notre propre sécurité. La loi a créé des situations où des femmes ont été harcelées et réduites au silence au sujet de notre distinction par rapport aux hommes ; notre capacité d'exprimer clairement notre critique a été érodée.

Nous ne pouvons pas avoir des droits en tant que femmes si nous ne pouvons pas définir ce qu'est une femme. Le projet de loi C-16 permet une interprétation subjective de la Charte canadienne des droits et libertés, et il est actuellement mal appliqué par des hommes abusifs et opportunistes (et leurs alliés) comme un moyen de priver les femmes de leurs droits déjà établis. Le 7 mai 2019, le groupe *PDF Québec (Pour les Droits des Femmes du Québec)* a pris la parole au Parlement. Nous vous encourageons à écouter leur témoignage ici :

http://www.pdfquebec.org/videos/2017-05-17-Senat_C-16-FR.mp4

Avant que le projet de loi C-16 n'entre en vigueur, *PDF Québec* avait demandé qu'une analyse comparative entre les sexes (ACS) soit effectuée afin de déterminer comment les femmes pourraient être touchées par celui-ci. *PDF Québec* sait que l'ACS a été réalisée, mais malgré les demandes répétées en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, les résultats n'ont pas été publiés, le gouvernement refusant de le faire. Nous exigeons de connaître les résultats de l'ACS.

Le 10 mai 2017, Meghan Murphy, fondatrice de *Feminist Current*, et Hilla Kerner, du *Vancouver Rape Relief and Women's Shelter*, ont témoigné devant le Sénat des répercussions prévues du projet de loi C-16 sur les droits des femmes. Dans sa réponse aux commentaires de Mme Murphy et de Mme Kerner, le sénateur Joyal a affaibli la catégorie du sexe féminin en mélangeant notre réalité avec celle des hommes s'identifiant comme femmes. Il a déclaré très clairement que les hommes s'identifiant comme femmes sont plus opprimés que les femmes, et pour cette raison, il serait discriminatoire de

ne pas les classer comme femmes. Cette fausse équivalence constitue une menace sérieuse pour la protection de notre catégorie de «sexe». Les femmes et les hommes s'identifiant comme femmes ne sont pas pareils. Les femmes ne sont pas définies par les stéréotypes sexuels qui nous oppriment. Le sénateur qui a voté en faveur de l'adoption d'une loi sur l'expression du genre ne comprend pas la différence entre le sexe et le genre ni les conséquences du refus de cette différenciation. Les questions touchant les femmes dans les domaines de la reproduction, de la famille, de l'emploi et des sphères sociale et culturelle ne sont pas les mêmes que celles auxquelles les hommes pourraient être confrontés, y compris les hommes qui s'identifient comme femmes.

<https://sencanada.ca/en/Content/Sen/Committee/421/LCJC/28ev-53308-e>

Non seulement C-16 représente une menace pour le sexe en tant que catégorie, il porte aussi atteinte aux droits des femmes à la liberté d'association et de réunion. Nous avons dressé une liste non exhaustive d'incidents qui portent principalement sur cette perte de libertés pour les Canadiennes. Les femmes qui demandent des espaces réservés aux femmes pour des raisons de sécurité, pour des raisons de services professionnels intimes, les lesbiennes et les détenues, sont les plus touchées par une perte de la liberté d'association et de réunion en vertu de cette loi.

Utiliser le système judiciaire pour nuire aux femmes. En 2018, un homme nommé Jessica (Jonathan) Yaniv a poursuivi 16 esthéticiennes (principalement des immigrantes) pour avoir refusé d'épiler ses organes génitaux masculins. Yaniv a exigé une indemnisation (extorsion) allant de 7 500 \$ à 25 000 \$ par plainte. Le 22 octobre 2019, le Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique a statué en faveur du droit des esthéticiennes de refuser d'épiler des organes génitaux masculins contre leur volonté. Bien que cela puisse sembler être une victoire pour ces femmes, le tort que leur a causé C-16 est bien réel. Deux de ces femmes, Sukhi Hehar Gill et Marcia Carnuba, ont dû fermer leur commerce d'esthétique à la suite des plaintes déposées contre elles.

- <https://www.jccf.ca/aestheticians-justified-in-refusing-to-handle-male-genitals-against-their-will-bc-human-rights-tribunal/>

- <https://nationalpost.com/news/jessica-yaniv>

- <https://quillette.com/2019/07/25/a-canadian-human-rights-spectacle-exposes-the-risks-of-unfettered-gender-self-id/>

Yaniv n'est pas le seul homme s'identifiant comme femme à utiliser la tactique consistant à se voir refuser des « services d'affirmation du genre » pour harceler sexuellement les femmes dans des espaces vulnérables. Body Blitz Spa (Toronto, Ontario) était un espace réservé aux femmes et permettait la nudité. Il a été contraint de changer sa politique lorsqu'une femme trans et sa petite amie (lire : un couple hétérosexuel) ont menacé le spa de poursuites judiciaires. Le Mad Wax Spa de Windsor en Ontario a reçu une plainte en matière de droits de la personne en 2018 parce qu'il n'était pas équipé pour épiler les organes génitaux masculins d'un homme s'identifiant comme

femme. Une employée de Mad Wax Spa est une musulmane pratiquante qui s'abstient de tout contact physique avec des hommes en dehors de sa famille. Cette loi viole donc également les protections religieuses.

- <https://windsorstar.com/news/local-news/transgender-woman-files-human-rights-complaint-against-windsor-spa>
- <https://globalnews.ca/video/3522617/toronto-spa-under-fire-for-alleged-transgender-exclusion>
- <https://bodyblitzspa.com/bbs/faq/>

La violence masculine est classée dans la catégorie de la violence féminine. Les hommes qui commettent des agressions sexuelles, des actes de violence entre partenaires intimes et des homicides sont maintenant librement catégorisés comme des « femmes » dans nos données nationales sur la criminalité. Redéfinir le mot « femme » comme signifiant quelque chose d'autre que le sexe de la personne constitue une violation de notre catégorie de sexe, protégée par la Charte. En janvier 2019, le CCSJ, le CACP et l'ACCP ont retiré le sexe des personnes comme catégorie de données dans le Programme DUC. La population des criminels et des victimes transgenres n'est pas non plus identifiable en tant que catégorie. Les personnes LGBT défient les stéréotypes sexuels (genre), ce qui les rend plus vulnérables à la violence (viol correctif, par exemple). Il est important de séparer les données sur le sexe et le genre car elles mesurent le niveau d'intolérance et de misogynie dans une culture. La suppression du sexe comme catégorie statistique rend impossible la collecte de données précises sur les victimes et les délinquants. Le Canada devrait suivre l'exemple de l'Écosse en inscrivant le sexe et le genre comme catégories statistiques (<https://www.scotsman.com/news/politics/scottish-government-pledge-not-to-conflate-sex-and-gender-when-publishing-stats-1-5013939>).

- <http://aprilhalley.com/2019/07/the-cbc-are-as-corrupt-as-crime-statistics-in-canada>
- <https://www.thesudburystar.com/news/local-news/farquhar-opps-gender-neutral-policy-sets-back-reporting-on-violence-against-women>
- <https://www.thestar.com/opinion/star-columnists/2019/10/04/opps-new-gender-policy-obscures-violence-against-women.html>

Des violeurs biologiquement hommes sont emprisonnés avec des femmes. Des pédophiles masculins violents comme Madilyn Harks (200 agressions avouées) et le violeur de bébés Tara Desousa (anciennement Adam Laboucan, qui a réussi l'an dernier à poursuivre le gouvernement pour recevoir des implants mammaires DD, payés par les contribuables) sont logés dans des établissements correctionnels pour femmes à faible sécurité qui offrent des programmes institutionnels mères-enfants. Il s'agit d'une violation flagrante du droit des détenues et de leurs enfants à la protection. Le personnel carcéral féminin peut désormais être contraint de fouiller à nu les hommes s'identifiant comme femmes qui conservent leurs organes génitaux masculins. Ceci est du harcèlement sexuel. De plus, les femmes autochtones sont surreprésentées dans le système carcéral canadien. L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et

assassinées vient à peine de se terminer tandis que la Commission de Vérité et réconciliation n'est pas encore arrivée à terme. Or, la mixité des sexes dans les prisons met ces femmes encore plus en danger. Il est à noter que ces transferts se produisent depuis plusieurs années, ce qui signifie que l'information récente fournie par Statistique Canada (p. ex., seulement 8 transferts) ne reflète pas la réalité.

- <https://quillette.com/2019/10/12/male-bodied-rapists-are-being-imprisoned-with-women-why-do-so-few-people-care/>

- <http://aprilhalley.com/2019/10/the-correctional-service-of-canada-is-engaging-in-a-misogynist-social-experiment>

- <https://www.straight.com/news/572551/bc-corrections-transfers-first-transgender-inmate-mens-womens-facility>

En outre, ce mixité imposée aux femmes détenues va à l'encontre des Règles 7 et 11 de « l'Ensemble des Règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus », révisé en 2015. L'article 11 est clair : « Les différentes catégories de détenus doivent être placées dans des établissements ou parties d'établissements séparés, en tenant compte de leur sexe, de leur âge, de leur casier judiciaire, du motif légal de leur détention et des nécessités de leur traitement ; ainsi : a) Les hommes et les femmes doivent, dans la mesure du possible, être détenus dans des établissements distincts ».

<https://undocs.org/A/RES/70/175>

Femmes expulsées des refuges pour femmes. Des femmes traumatisées ont été évincées de refuges pour femmes parce qu'elles s'opposaient à l'idée de dormir à côté d'hommes s'identifiant comme femmes. Dans le deuxième article énuméré ci-dessous, NOW Canada déclare clairement qu'« il est illégal de faire de la discrimination contre les personnes transgenres ». Ceci est un bel exemple de la façon dont le projet de loi C-16 est mal interprété et mal appliqué. Le sexe demeure une caractéristique protégée dans la Charte et la jurisprudence permet des exemptions pour les personnes de même sexe dans les espaces vulnérables. La solution consiste à financer des refuges spécifiques pour les personnes trans et non pas de forcer les femmes traumatisées et leurs enfants à se retirer.

- <https://nationalpost.com/news/canada/kristi-hanna-human-rights-complaint-transgender-woman-toronto-shelter>

- <https://globalnews.ca/news/3300518/concerns-over-transgender-client-at-okanagan-shelter>

Effacement des femmes. Les lesbiennes sont déplacées de leurs propres centres et des Marches par des hommes hétérosexuels s'identifiant comme femmes qui se disent maintenant comme des lesbiennes. Les lesbiennes qui rejettent ces hommes comme partenaires sexuels sont non seulement qualifiées de transphobes, mais elles reçoivent aussi régulièrement des menaces de viols et de mort. Ce phénomène est appelé « Le plafond de coton » (en référence aux sous-

vêtements féminins que les trans voudraient détruire pour accéder au sexe des lesbiennes). Curieusement, les femmes s'identifiant comme hommes n'exigent pas que les hommes gays aient des rapports sexuels avec elles parce que « les hommes trans sont de vrais hommes ». Comme d'habitude, le deux poids deux mesures s'applique. Les lesbiennes et les gays sont tous les deux effacés en tant qu'orientations sexuelles distinctes et significatives parce que maintenant n'importe qui peut s'identifier comme littéralement n'importe quoi. Les couples hétérosexuels qui se disent trans ou queer, parce que l'un ou les deux partenaires s'identifie comme trans/non binaire, dominent maintenant le discours. Nous ne nous sommes pas battues pour les droits des gays et lesbiennes afin que les couples hétérosexuels puissent coloniser ces orientations sexuelles.

- <https://terfisaslur.com/cotton-ceiling>
- <https://www.feministcurrent.com/2016/07/21/uvic-womens-centre-becomes-third-space/>
- <https://womenscentreuic.wordpress.com/tag/daphne-shaed/>

Perte de financement et ciblage haineux des femmes. En mars 2019, le conseil municipal de Vancouver a privé le *Vancouver Rape Relief* (VRR) de financement municipal (30 000 \$) parce qu'il applique une politique « réservé aux femmes », tout à fait légale. En août 2019, le VRR a été la cible de vandalisme avec des « À mort les TERFS » « On vous emmerde les TERFS » « TERFS retournez chez vous, vous n'êtes pas les bienvenues » « Les femmes trans sont des femmes » et « Pouvoir Trans » gribouillés sur la façade du bâtiment. Un rat mort a été cloué à la porte et une mouffette morte, éviscérée, avec un nœud coulant autour du cou, a été placée dans leur fente à courrier. Il s'agit d'un espace où des femmes survivantes de violence conjugale, d'agression sexuelle et des femmes autochtones se réunissent.

Il ne fait aucun doute qu'il s'agissait d'attaques haineuses misogynes soutenues par nos lois canadiennes sur le genre.

- <https://youtu.be/jlzXSLFeAxQ>
- <https://nationalpost.com/news/canada/canadas-oldest-rape-crisis-centre-stripped-of-city-funding-for-refusing-to-accept-trans-women>
- <https://www.thepostmillennial.com/kill-terfs-vancouver-women-only-rape-shelter-vandalized-with-death-threats-rat-nailed-to-door/>

Pertes d'emploi. Nous savons que des femmes ont perdu leur emploi parce qu'elles s'interrogent sur l'impact de l'identité et de l'expression de genre sur les femmes. Bien que des femmes ne se soient pas senties en sécurité pour faire connaître leurs histoires, Meghan Murphy révèle (voir le lien ci-dessous) que plusieurs d'entre elles l'ont approchée avec leur histoire personnelle de perte d'emploi. À la marque de temps 1:25:28 de la source YouTube répertoriée, *Still Talking Series: How media bias shapes the gender identity debate* (Série Still Talking : Comment les biais des médias façonnent le débat sur l'identité de genre), de nombreuses femmes dans l'auditoire lèvent la main lorsqu'on leur demande si elles ont perdu un emploi pour avoir remis en question la politique

d'identité de genre. La femme qui prend la parole au micro décrit comme suit les circonstances de sa propre perte d'emploi :

« J'ai enseigné dans une université dans le cadre d'un programme de formation des enseignants... J'ai remis à mes étudiants des articles d'enseignantes et de féministes qui explorent les questions d'éthique reliées à la transition des enfants et certaines des conséquences de l'assimilation de l'identité de genre aux droits basés sur le sexe. Beaucoup d'entre eux ont été soulagés d'avoir ce matériel et d'avoir cet espace de discussion. Certains d'entre eux ont plutôt été pris de panique. Ils se sont adressés au bureau de la formation des enseignants et se sont plaints. Le doyen associé les a invités à déposer des plaintes anonymes à mon sujet. Un autre enseignant a également demandé que les plaintes à mon sujet lui soient adressées et a recueilli des preuves à présenter au doyen de l'éducation. Il y a eu beaucoup de réunions... Je ne suis que chargée de cours... ils ont simplement arrêté de m'offrir des cours. Il n'y avait rien que je pouvais faire, vraiment. »

Conférence du 2 novembre 2019, tenue à l'Hôtel Pan Pacific de Vancouver, « Comment les biais des médias façonnent le débat sur l'identité de genre » (How media bias shapes the gender identity debate).

Marque de temps 1:25:28

https://www.youtube.com/watch?v=wjwxShQFAfA&feature=youtu.be&fbclid=IwAR3m8pDYvnhjE4_E3_y4S-V-N2I3hS6S8yWInwAxcHFAlhP3FVtFEfSCUZE

Voir:

Conférence du 29 octobre 2019, organisée par la section Palmerston de la Bibliothèque publique de Toronto, « L'identité de genre : Qu'est-ce que cela signifie pour la société, le droit et les femmes – Conférence de Meghan Murphy »

(Gender Identity: What Does It Mean for Society, the Law, and Women – A talk by Meghan Murphy)

Marque de temps 5:42

<https://www.youtube.com/watch?v=jlzXSLFeAxQ>

La plupart des femmes s'opposent à la prostitution. La plupart des femmes reconnaissent que la prostitution est l'exploitation sexuelle de personnes vulnérables et privées de leurs droits économiques (dont la grande majorité sont des femmes et des filles), et ont célébré l'adoption de la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (LPCPVE) en 2014. Des fétichistes de sexe masculin, qui s'identifient comme des femmes, nous disent maintenant que la prostitution est « un travail du sexe donnant de l'agentivité ». Ces hommes bénéficient de tribunes lors des Marches des femmes où ils appellent les femmes SWERF, et ils travaillent activement en coopération avec les lobbyistes de l'industrie du sexe pour abroger la LPCPVE qui sert à protéger nos femmes les plus vulnérables face à la violence.

- <https://www.feministcurrent.com/2018/01/22/vancouver-womens-march-becomes-opportunity-misogynist-threats-women/>

- <https://nowtoronto.com/news/ndp-liberals-greens-commit-to-repealing-anti-sex-work-law>

Intimidation en milieu académique. Lindsay Shepherd, étudiante à l'Université Wilfrid Laurier, a fait l'objet de mesures disciplinaires pour avoir montré des vidéoclips d'un débat sur les pronoms et le genre. Ses professeurs ont menti de façon éhontée en disant que sa présentation était « illégale ». L'Université a ensuite été forcée de présenter des excuses publiques, mais ce genre d'attaques à la liberté d'expression continue de se produire sur les campus endoctrinés au postmodernisme partout au Canada.

Voir:

<https://nationalpost.com/news/politics/what-the-wilfried-laurier-professors-got-wrong-about-bill-c-16-and-gender-identity-discrimination>

Intimidation politique. Les politiciens hommes s'identifiant comme femmes Morgan Oger (C.-B. – NPD) et Nicola Spurling (Parti vert) utilisent couramment et publiquement le terme TERF. Ils ont utilisé le projet de loi C-16 pour dénigrer, menacer et réduire au silence les femmes qui ne sont pas d'accord avec eux. Ils ont lancé un appel au public pour qu'il révèle l'identité de manifestantes féministes dans le but de les poursuivre pour avoir déclaré que « les femmes trans sont des hommes ». Leur comportement rappelle celui de la police qui affiche la photo d'un criminel recherché pour demander l'aide du public afin d'attraper et d'incarcérer le criminel. Oger a créé une liste de « cibles TERF » (base de données), et a pleinement soutenu Jessica Yaniv jusqu'à ce qu'il devienne politiquement gênant de le faire (candidature à une fonction publique).

- <https://twitter.com/morganeogerbc/status/1156679842118565888>

- <https://twitter.com/NicESpurling/status/1084958622495367168>

- Revoir: <https://terfisaslur.com>

Menaces à la liberté d'expression. Les activistes trans et leurs alliés ont réussi à faire suspendre définitivement des centaines de femmes de Twitter et d'autres plateformes de médias sociaux. Il y a tellement d'exemples qu'il est difficile de les suivre tous, et la plupart d'entre eux ne font pas la une des médias.

<https://quillette.com/2019/08/31/yanivs-other-racket-how-a-single-gender-troll-managed-to-get-hundreds-of-women-thrown-off-twitter>

Un groupe composé principalement de résidents du quartier chinois et du Downtown Eastside de Vancouver, qui militent pour le logement abordable et le logement pour personnes âgées dans le quartier chinois, avait prévu un panel le 4 mai 2018. Le panel a été annulé avec succès par *Organize BC* et le *Vancouver and District Labour Council* (VDLC) pour de fausses accusations portées contre Yuly Chan, conférencière invitée et membre du *Chinatown Action Group* (CAG). La CATA (Coalition Against Trans Antagonism) a diffamé et harcelé Chan au sujet d'un re-tweet d'une déclaration du Vancouver Rape Relief sur Twitter et de son gazouillis d'un article du *Feminist Current*. Le retrait de la tribune à la militante pour le logement s'est poursuivi sans aucune tentative de la contacter pour en savoir davantage sur sa politique, sa position ou son analyse en matière de logement.

[-http://thevolcano.org/2018/07/03/trans-women-and-sex-workers-struggles-are-not-secondary-in-anti-poverty-and-housing-movements/](http://thevolcano.org/2018/07/03/trans-women-and-sex-workers-struggles-are-not-secondary-in-anti-poverty-and-housing-movements/)
[-https://chinatownaction.org/2018/05/01/open-letter-chinatown-action-group-condemns-de-platforming-of-and-attacks-on-organizer-yuly-chan/](https://chinatownaction.org/2018/05/01/open-letter-chinatown-action-group-condemns-de-platforming-of-and-attacks-on-organizer-yuly-chan/)

La militante féministe et journaliste Meghan Murphy a été diffamée par les médias, les activistes trans et des politiciens. Ses interventions ont été qualifiées par ces derniers de « discours haineux contre les droits des trans ». En réalité, Meghan Murphy ne parle pas de retirer des droits aux transgenres. Elle parle plutôt du conflit de droits qui existe entre les droits basés sur le sexe, bien établis pour les femmes, et les lois sur l'identité et l'expression de genre récemment promulguées. Murphy ne croit pas que le genre (stéréotypes sexuels) libère les femmes, et elle ne croit pas que les hommes et les femmes peuvent légitimement ou équitablement être classés ensemble sous les mêmes catégories juridiques et culturelles. Il ne s'agit pas de rhétorique anti-trans, mais de féminisme.

Les tentatives visant à perturber et à mettre fin à l'activité de Mme Murphy à Toronto ont abouti à des manifestations publiques d'intimidation et de misogynie. Les femmes qui voulaient assister à la conférence féministe « Identité de genre : Qu'est-ce que cela signifie pour la société, la loi et les femmes – Une conférence de Meghan Murphy » ont été forcées de passer à travers une foule de personnes anti-femmes en colère afin d'atteindre la porte de la bibliothèque. Des activistes transgenres s'étaient rassemblés à l'extérieur de la succursale Palmerston de la Bibliothèque publique de Toronto dans le but d'intimider et d'humilier les femmes qui voulaient y assister. Ils ont bloqué l'entrée de la bibliothèque et ont attendu que les femmes (et quelques hommes) quittent

l'événement, après quoi ils ont commencé à leur crier « Honte à vous » et « Allez vous faire foutre » à plusieurs reprises. Des hommes masqués en noir envahissaient l'espace personnel des femmes pour les intimider à leur sortie de la bibliothèque. Des signes avec des slogans tels que « Pas de haine dans notre ville » « La misogynie remaniée est toujours de la misogynie » « TERF= Misogynie » « TERF n'est pas une insulte » « Trous de cul » étaient présentés aux participantes qui étaient contraintes de se joindre aux manifestants pour quitter le site et sortir dans la rue. Des dizaines de policiers étaient présents à l'intérieur et à l'extérieur de l'événement. Les médias y étaient également, attendant de filmer les participantes au moment de leur départ.

<https://www.youtube.com/watch?v=t9pFKMWRqeo&feature=youtu.be>.

Pride Toronto et un groupe d'écrivains ont annoncé qu'ils n'appuieront plus la Bibliothèque publique de Toronto. Selon eux, la bibliothèque a organisé un événement qui propage la haine contre les transgenres. Pourtant, soyons claires, il ne s'agissait pas de retirer des droits aux personnes transgenres. Il s'agissait d'une conférence féministe sur l'impact de l'identité de genre sur la société, le droit et les femmes.

- <https://nowtoronto.com/culture/books/pride-toronto-ban-toronto-public-library-meghan-murphy/>
- <https://www.blogto.com/arts/2019/10/local-authors-boycotting-toronto-public-library/>

Cette vision contemporaine du féminisme en tant que « discours haineux contre les droits des transgenres » est simplement un ressac politique contre le féminisme et devient de plus en plus misogyne avec le temps. Incroyablement, Jill Andrews, députée néo-démocrate de Toronto St. Paul's, a publié des propos diffamatoires au sujet de Meghan Murphy sur le site Web officiel du NPD (« La porte-parole du NPD en matière de culture réagit au refus de la bibliothèque publique de Toronto d'annuler un événement mettant en scène Meghan Murphy »). Kristyn Wong-Tam, conseillère municipale du quartier 13, a proposé un examen des politiques qui régissent les espaces communautaires de la ville. Le conseil municipal de Toronto a voté en faveur de cette proposition. Les publications des médias indiquent que le conseil consultera les intervenants LGBTQ2S+, mais il n'est pas question de consulter les groupes de femmes. Le but de la révision est d'empêcher les discussions féministes, comme celle de Meghan Murphy, de se répéter dans les espaces publics appartenant à la ville.

-https://www.thestar.com/news/city_hall/2019/10/24/left-wing-councillors-on-different-sides-of-debate-over-controversial-event-with-meghan-murphy.html
-<https://www.thepostmillennial.com/meghan-murphy-toronto-city-council-votes-to-review-library-rental-policies-following-speaking-event/>

Le projet de loi C-16 sert à renforcer politiquement des points de vue antiféministes et erronés. Les défenseurs des personnes trans se sont montrés intolérants et hostiles à l'égard de toute pensée qui contredit l'idéologie trans. Les femmes sont harcelées, terrorisées et réduites au silence parce

qu'elles savent qui est un homme, qui est une femme, et parce qu'elles disent que le mépris des différences sexuelles constitue une menace réelle pour nos droits et notre sécurité institutionnalisés. Le féminisme est perçu par les groupes militants transgenres comme un crime de la pensée, parce que nous valorisons les protections fondées sur le sexe et que nous refusons de permettre que le terme « femme » (et les termes associés) englobe le terme « homme » (et les termes associés).

Toilettes, vestiaires et autres espaces et services vulnérables. Le projet de loi C-16 retire la ségrégation sexuelle (dans des contextes très précis) aux femmes et rend illégal pour nous de faire des jugements au cas par cas afin de déterminer quand il est acceptable pour les personnes transgenres de sexe masculin de franchir les frontières de leur sexe. Ces limites incluraient des services de soins de santé et les spas (où la nudité et les attouchements peuvent être impliqués), les prisons pour femmes, les refuges pour femmes, les toilettes pour femmes, les vestiaires pour femmes, etc. La violence masculine est une réalité indéniable. Les hommes sont le seul groupe de personnes dont nous devons nous méfier dans les situations vulnérables. Une femme a le droit de savoir qui est un homme, qui est une femme, et de pouvoir faire la distinction entre les deux. Nous sommes au courant d'une situation où un patient a demandé un fournisseur de soins masculin et a été choqué de recevoir plutôt une femme qui s'est identifiée comme un homme. À quelle fréquence cela se produit-il dans le domaine des soins de santé ? Lorsque les patientes demandent l'intervention d'une femme, elles doivent être accommodées en ce sens. La violence masculine oriente notre prise de décision lorsque nous sommes confrontées à des situations qui nous obligent à interagir avec des étrangers.

- <https://www.thestar.com/news/crime/2016/07/20/support-worker-who-sexually-assaulted-95-year-old-gets-18-month-sentence.html>
- <https://toronto.ctvnews.ca/personal-support-worker-charged-in-alleged-sex-assault-at-mississauga-hospital-1.4199895>
- <https://www.cbc.ca/news/canada/windsor/windsor-police-personal-support-worker-sexual-assault-1.4755601>
- <https://www.toronto.com/news-story/3515630-ajax-hospital-worker-accused-of-sexually-touching-male-patient/>

« Mais nous voulons juste faire pipi ! » Nous croyons maintenant qu'il est évident pour tout le monde que la législation sur l'identité de genre est beaucoup plus qu'une question de « toilettes non genrées » ou « unisexes » (deux termes erronés pour « mixité »). Malgré cela, la neutralité de genre autour des espaces vulnérables a mis les femmes en danger, et continuera de le faire. Les agressions sexuelles et le voyeurisme sont des formes de violence masculine qui demeurent une dure réalité, que notre gouvernement et les médias ne nomment pas, tandis qu'ils préfèrent utiliser des termes comme « violence armée » au lieu de « violence masculine ». Les données canadiennes sur les agressions commises dans les espaces vulnérables ne sont pas accessibles au public. Les

médias d'information canadiens font rarement état d'incidents qui ne vont pas dans le sens de l'identité de genre. Nous ne devons pas nous presser de mettre en place des espaces vulnérables « neutres du point de vue du genre », car il est largement prouvé que les hommes prédateurs exploiteront ces espaces. Le Code des droits de la personne de l'Ontario (CODP) stipule que « les personnes transgenres devraient avoir accès à des toilettes, à des vestiaires et à d'autres services et installations selon leur identité de genre ». Un employeur ontarien pourrait facilement confondre les « services et installations propres à chaque genre » avec les services et installations propres à chaque sexe, forçant ainsi les employées féminines à partager les vestiaires avec les employés masculins. Le projet de loi C-16 nuit à la sécurité et à la dignité des femmes.

- (GB) « Un peu moins de 90% des plaintes concernant les agressions sexuelles dans les vestiaires, le voyeurisme et le harcèlement concernent des incidents dans des établissements unisexes. »

<https://www.independent.co.uk/life-style/women/sexual-assault-unisex-changing-rooms-sunday-times-women-risk-a8519086.html>

- <https://www.cp24.com/news/girl-sexually-assaulted-in-washroom-of-school-in-newtonbrook-police-1.4392842>.

- https://www.huffingtonpost.ca/2015/10/06/u-of-t-bathrooms-voyeurism_n_8253970.html

- <https://aludrarising.wordpress.com/2019/10/19/male-perpetrated-assaults-in-vulnerable-public-spaces/>

Compétitions sportives. Les garçons/hommes qui s'identifient comme filles/femmes sont maintenant autorisés à participer à des compétitions sportives en tant que femmes. Cela prive les athlètes féminines de prix, de récompenses, de bourses d'études, de commandites et de compensations financières. Au niveau élite, un homme n'a qu'à réduire son taux de testostérone entre 5 et 10 nanomoles/litre pour participer « en tant que femme », ce qui est encore trois fois plus élevé que chez les athlètes féminines. Les garçons post-pubères au niveau secondaire n'ont aucune exigence.

- Rachel McKinnon: <https://www.cbc.ca/sports/transgender-woman-track-cycling-1.4863381>

- (EU) <https://www.cbsnews.com/news/connecticut-transgender-athletes-face-federal-discrimination-complaint-from-females-over-title-ix-violations>

- Dre Linda Blade, Présidente d' Athletics Alberta: <https://vimeo.com/347089389/e259d14071>

- Professeure Doriane Lambelet Coleman, Duke Law School et ancienne athlète championne : <https://quillette.com/2019/05/03/a-victory-for-female-athletes-everywhere/>

Éducation sexuelle. Planned Parenthood a annoncé qu'il ne parlera plus des rapports sexuels biologiques dans le cadre de son éducation sexuelle et reproductive, en partant du principe que le sexe biologique n'est qu'une construction et que l'anatomie n'est pas masculine ou féminine. Encore une fois, le sexe est un motif protégé, interprété à maintes reprises par la Cour suprême du Canada

comme le sexe biologique, notamment dans Brooks c. Canada Safeway Ltd., [1989] 1 R.C.S. 1219 et dans de nombreuses autres décisions. Comment est-il acceptable pour un organisme de santé publique d'affirmer qu'un motif énuméré dans la Charte n'existe littéralement pas ?

<https://www.facebook.com/POttawa/photos/a.490047098462/10155169442678463/?type=3&theater>

Il n'est pas possible d'énumérer la pléthore d'incidents qui portent atteinte aux droits et à la protection des femmes au nom de la législation sur l'identité sexuelle. Nous n'exagérons pas lorsque nous disons que nous avons documenté des milliers d'incidents pour toutes les catégories ci-dessus.

Cela dit, nous vous laissons avec les sites suivants :

- <https://www.womenarehuman.com/category/crime>
- <https://bannedbytrans.wordpress.com/masterpost> (pas mis à jour depuis deux ans)
- La Déclaration sur les droits des femmes fondés sur le sexe :
<https://www.womensdeclaration.com>

De toute évidence, le projet de loi C-16 est la mesure législative la plus rétrograde à avoir été adoptée à l'époque contemporaine. Elle présente un conflit de droits en matière de droit canadien. Elle ne protège pas le droit des personnes transgenres d'avoir accès à l'emploi, au logement et à des espaces sécuritaires désignés, mais elle porte par ailleurs atteinte au droit des femmes d'être définies comme des femmes et d'avoir des espaces réservés légalement à elles. Le projet de loi C-16 a enchâssé dans la loi les stéréotypes misogynes sur les rôles sexuels. Il a placé les hommes dans nos catégories de données, nos refuges, nos prisons et nos espaces réservés aux lesbiennes. Il a permis aux hommes d'accéder à des prix et emplois destinés aux femmes. Les détenus violents peuvent être logés dans des établissements correctionnels pour femmes à faible sécurité, recevoir des traitements hormonaux gratuits et des implants mammaires gratuits, tandis que les femmes se voient toujours refuser la contraception gratuite et des services de garde abordables.

En vertu de cette loi, les femmes sont tenues d'ignorer des milliers d'années de développement d'aptitudes à la survie en se mettant en danger pour que l'identité et les sentiments des hommes soient considérés comme prioritaires. Le projet de loi C-16 est de la manipulation des esprits sanctionné par l'État.

En conclusion, cette lettre avise tous les partis politiques que les Canadiennes ne toléreront plus le démantèlement de nos droits humains. Nous n'appuierons plus les candidats politiques qui rejettent nos préoccupations légitimes concernant le projet de loi C-16, et cela se verra dans les résultats des prochaines élections à tous les paliers du gouvernement. Nous continuerons d'exiger l'abrogation du projet de loi C-16. Nous continuerons d'informer la population de cette attaque

contre les femmes en tant que catégorie protégée sur la base du sexe. Nous continuerons de parler et de résister à la misogynie dans le droit, dans la société et dans la culture. Nous refusons que l'on se souvienne de nous comme des femmes qui se sont conformées à notre propre extinction en tant que groupe significatif, légalement et socialement.

Les droits des femmes sont des droits humains.